



## 16ème législature

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>11252</b>   | <b>De Mme Véronique Besse ( Non inscrit - Vendée )</b>   | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé &gt; Logement</b>   |  | <b>Ministère attributaire &gt; Logement</b>   |
| <b>Rubrique &gt;logement</b>   | <b>Tête d'analyse</b><br>>Situation des gestionnaires de résidences pour jeunes professionnels | <b>Analyse &gt; Situation des gestionnaires de résidences pour jeunes professionnels.</b> |
| Question publiée au JO le : <b>12/09/2023</b><br>Date de changement d'attribution : <b>09/04/2024</b><br>Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat) |  |   |

### Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement, sur la situation des gestionnaires de résidences pour jeunes professionnels qui ambitionnent de construire de nouveaux établissements pour faire face aux besoins. En effet, le manque de logements et le coût des loyers viennent renforcer les difficultés à la mobilité pour trouver un travail, notamment pour les jeunes professionnels. Trop souvent, certaines personnes doivent refuser un travail car ne pouvant se loger. À ce titre, les gestionnaires de résidences pour jeunes professionnels offrent des possibilités de logement à coûts acceptables pour ces derniers. Pour autant, ces résidences subissent la hausse des coûts de la construction et les effets insidieux de l'inflation. Ainsi, les projets de construction de nouvelles résidences par ces gestionnaires de logement labellisés « Habitat Jeunes » sont entravés. Par exemple, en Vendée, EscalesOuest a été contraint d'arrêter 3 programmes de construction, soit 130 logements. Il serait donc impératif de revaloriser les aides financières pour ces gestionnaires de logement. Aujourd'hui l'aide de l'État est limitée à seulement 10 % du montant du coût de la construction dans les projets actuels. Mme la députée demande donc si une hausse substantielle - par exemple un passage de 10 % à 30 % du montant du coût de la construction - pourrait être envisagé par l'État pour les gestionnaires de résidences pour jeunes professionnels ? Au-delà, elle lui demande quelle est la stratégie de l'État pour résoudre la crise du logement en France.